



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 25 juin 2025



REF : 2025 / 041

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : **23**

Nombre des Membres en
exercice : **23**

Nombre des Membres
présents à la séance : **19**

Nombre des votants
(Présents + pouvoirs) : **22**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 18 juin 2025.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEAU - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. TAILLANDIER - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - M. ROZE - M. MULLER - Mme FION - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - Mme BLOT - M. MARIE - M. NEVEU - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. LAMBERT
Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION
Mme CHOMPRET
Mme PRATBERNON avait donné pouvoir à M. NEVEU

Absents : /

Mesdames MARQUELET et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE PRIME D'AIDE AUX TRAVAUX AVEC LE FCI (FONDS COMMUN D'INTERVENTION) VILLE - RÉGION

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité s'est engagée dans un processus de redynamisation de la ville afin de la rendre plus attractive tant d'un point de vue commercial et résidentiel que touristique et patrimonial.

L'une des actions prioritaires est la restauration des immeubles dont le ravalement des façades et la mise en valeur de manière générale est un élément essentiel qu'il convient d'encourager.

Aussi, depuis 2003, la Ville de Joinville a déjà contribué au ravalement et/ou à la restauration de toitures et menuiseries anciennes de plus de 200 immeubles sur l'ensemble de la commune et cette action a pris de l'ampleur depuis 2016, par le partenariat mis en place avec la Région Grand Est.

Plus spécifiquement, le patrimoine bâti de Joinville fait de notre petite cité de caractère un ensemble urbain unique dans la région qu'il est important de revaloriser dans son ensemble. La mise en valeur du bâti ancien, en grande partie constitué par les immeubles civils destinés à l'habitation, mais aussi de commerces de proximité, est une priorité, aussi bien en ce qui concerne la sauvegarde du patrimoine architectural que la revitalisation du centre-ville. C'est pourquoi ce dispositif abonde de manière significative les aides pour les bâtiments construits avant 1948 sans omettre pour autant l'ensemble des constructions de la commune.

En outre, les dossiers, quels qu'ils soient, ne pourront être subventionnés que dans la limite de l'enveloppe financière annuelle disponible prévue pour cette opération.

Considérant la préconisation de commissaire aux comptes de conditionner les opérations de paiement de la prime à l'approbation préalable par le Conseil Municipal de la Ville de Joinville.

Considérant la volonté municipale de soutenir les opérations de ravalement et de restauration de façades, pour contribuer à l'amélioration du paysage urbain et à la mise en valeur du patrimoine de la Ville de Joinville,

Considérant que les demandes soumises aux paiements ont reçu un avis favorable de la Commission Urbanisme et considérant que l'autorisation de l'urbanisme a été délivrée concernant les travaux réalisées par des propriétaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ④ **D'approuver** le versement de la prime d'aide aux travaux aux demandeurs dont la liste est détaillée dans l'annexe ci-joint,
- ④ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER



**VERSEMENT D'UNE PRIME D'AIDE AUX TRAVAUX AVEC LE FCI
(FONDS COMMUN D'INTERVENTION) VILLE - RÉGION**

ADRESSE	TRAVAUX	COÛT ÉLIGIBLE	SUBVENTION	DEMANDEUR
4, rue Diderot	Restitution des contrevents, fenêtres en bois et ravalement de la façade (tranche 2)	2 200,00 €	1 100,00 €	MME FAUX NOEMIE
15, rue Saint-Jacques	Restauration d'une façade, d'une toiture en tuiles canal et menuiseries en bois (tranche 1)	32 740,08 €	13 096,00 €	M. OLLIVIER ALOYS
10, rue de la Fontaine d'Andelot	Ravalement d'une façade et remplacement de menuiseries en bois (tranche 2)	3 760,49 €	1 505,00 €	SCI BOLJA
6 et 8, avenue Irma Masson	Rénovation énergétique	70 047,70 €	14 010,00 €	M. PAQUET LOIC
24 bis, rue de la Côte de Vecqueville	Isolation extérieure et chauffage	20 000,00 €	4 000,00 €	MME YILDIRIM LAETITIA
14, rue du Faubourg Saint-Jacques	Réhabilitation d'un logement très dégradé et restauration des menuiseries	44 458,88 €	15 784,00 €	SCI ATWI
6, rue Pépin Lebeau	Restauration d'une façade, d'une toiture en tuiles canal et menuiseries en bois	39 677,77 €	15 872,00 €	MME KALB CORINNE
3, rue Charles Tanret	Réfection de façades	5 000,00 €	980,00 €	MME OGHARD HUGUETTE
18, rue de la Fontaine	Rénovation lourde d'une façade et menuiseries en bois (tranche 1)	14 582,00 €	4 375,00 €	MME VAUMEREL MAGALY
4, rue du Petit Marché	Réalisation d'une enseigne	1 035,36 €	311,00 €	MME CARDOT OCEANE
18, rue Aristide Briand	Ravalement lourd des façades et menuiseries en bois (tranche 1)	20 594,29 €	10 298,00 €	MME EVRARD MAURICETTE